

# Doit-on donner une chance aux logiciels libres en éducation ? SI OUI, COMMENT ?

par Pierre Lachance et Benoit St-André

## Table des matières

1	Introduction
2	Logiciels libres et éducation
3	Pourquoi la licence GPL en éducation ?
4	Les profits ?
5	Autres avantages de la GPL pour l'éducation
6	Mode ou une vague de fond ?
7	Implantation ?
8	Conclusion

---

1	Nous nous permettons cependant d'ajouter à ces articles l'argument de la multi-technologies.
1	Définition de l'informatique : ( <a href="http://www.granddictionnaire.com">http://www.granddictionnaire.com</a> ) Discipline qui traite de tous les aspects, tant théoriques que pratiques, reliés à la conception, à la programmation, au fonctionnement et à l'utilisation des ordinateurs.
2	Si on ne travaille qu'avec une seule technologie, peut-on vraiment « faire » de l'informatique ? Nous croyons que non. Alors on doit viser à une exploitation large des différentes plate-formes. Est-ce qu'on aurait l'idée de ne faire faire que du crayon de couleur aux élèves d'art ?
3	Donc, GNU/Linux existe et prend de plus en plus de place dans le monde de l'informatique, on doit donc former nos jeunes en conséquence.

## 1 Introduction



Quand les mots « Logiciels libres » sont prononcés, plusieurs personnes ont des frissons dans le dos. Que ce soit par manque de connaissances techniques ou philosophiques de ce monde nouveau, ou encore par l'interprétation de la gratuité des logiciels comme étant la mort des compagnies de productions d'applications ou de contenu, plusieurs préjugés doivent être discutés.

Dans cet article, qui n'a pas la prétention de répondre parfaitement à toutes les questions, vous trouverez quelques éléments de réponses à certaines craintes face au libre.

## 2 Logiciels libres et éducation



Pour savoir pourquoi devrait-on utiliser les logiciels libres en éducation, nous vous suggérons de lire les trois articles suivants : [1/3](#), [2/3](#), [3/3](#).

En permettant aux élèves de s'appropriier plusieurs technologies, nous leur offrons le meilleur pour leur avenir, car qui peut affirmer connaître la technologie qu'utilisera l'élève dans sa vie professionnelle ?

## 3 Pourquoi la licence GPL en éducation ?



Qu'advient-ils des productions d'élèves publiées sur l'internet auxquels aucune licence n'y est accolée ? On peut retrouver ces productions en vente n'importe où sans que l'auteur ne puisse avoir un pourcentage des profits ! Mais si l'élève a publié son travail sous licence GPL, il aura un recours juridique si un tel cas ce produit.

Pourquoi ne pas simplement mettre un « Copyright » sur les documents d'élèves ? Posons-nous la question suivante : Quel est la finalité de l'école ? Apprendre ou vendre ? L'élève est en apprentissage, la licence GPL lui permet de garder ses droits d'auteurs moraux. Il aura le temps, lorsque sa formation sera terminée, de faire

des profits avec le développement d'applications ou de contenu « Copyrighté ».

Pour les enseignants qui développent des situations d'apprentissage et/ou d'évaluation, le même problème se pose. De plus, quand peut-on dire que la production d'un document est terminée ? En éducation presque jamais car il y a toujours des améliorations à y apporter, des ajouts à faire. Si le document n'est pas sous licence GPL, personne ne peut enrichir le dit document, ce qui est contraire à la philosophie de partage et de collaboration que le programme de formation prône.

## 4 Les profits ?



Comment un développeur de contenu (logiciel, cédérom, site web,...) GPL peut faire des profits ?

Le logiciel libre existe car il répond à des besoins. Des milliers de développeurs vivent du libre. Alors pourquoi ne pas tenter de le faire pour l'éducation au Québec ? Imaginons la situation suivante : Suite à la parution du programme de formation de l'école québécoise, des écoles se regroupent pour trouver un outil pouvant les aider à faire développer les compétences transversales aux élèves.

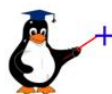
En identifiant ce besoin et en s'impliquant dans le développement de l'outil, ces écoles se mettent en démarche d'apprentissage. Car on peut imaginer qu'un (ou des ) développeur soit payé pour construire cet outil sous licence GPL et que les enseignants puissent suivre son développement et ainsi contribuer à sa qualité.

Un développeur expérimenté, qui honore ses contrats, qui aime travailler en équipe avec les enseignants, qui construit toujours des productions de grande qualité, aura plus de contrats. La loi du marché fonctionne ici aussi.

De plus, après avoir développé l'outil, on doit avoir un support « après vente » ! Que ce soit de la formation (ou de la documentation) pour utiliser l'outil ou encore pour l'améliorer, il est possible que le développeur soit en demande pour ces tâches également.

Ceci est un modèle différent de ce lui que l'on connaît (on vend le logiciel plutôt que le service et l'expertise du programmeur), mais sa viabilité économique n'est plus à démontrer. Surtout qu'en éducation (élèves, enseignants, parents,...), le but n'est pas de faire des profits.

## 5 Autres avantages de la GPL pour l'éducation



Comme parents et éducateurs, nous voulons le meilleur pour nos enfants, c'est pourquoi le MEQ a un protocole de validation du matériel didactique. Si on applique le modèle du libre (décrit ci-haut) pour les contenus et applications pédagogiques, nous aurions encore un excellent moyen de valider le matériel que nos élèves utiliseront. De plus, tous les élèves auraient accès au même matériel, pas seulement les écoles plus à l'aise financièrement.

Le matériel numérique sous licence GPL ne serait pas abandonné si le développeur prend sa retraite ou change de métier. Car une autre équipe peut reprendre le support du produit et même le faire évoluer. Ce qui donne une excellente stabilité au matériel, ce qui est appréciée des enseignants.

Dans un contexte d'apprentissage, les élèves peuvent être amenés à traduire ou encore ajouter du contenu au matériel existant. Car qui peut affirmer que son contenu est parfait ? Si nous utilisons la GPL, ce genre de situations d'apprentissage pourra se vivre sans problème.

## 6 Mode ou une vague de fond ?



Depuis les débuts de Linux (le noyau), le logiciel libre prend de l'expansion. En 2003, nous sommes à un point où on peut affirmer que l'utilisation (installation) de GNU/Linux sur des postes de bureau est suffisamment mature pour être utilisé quotidiennement. Les compagnies Red Hat, SUSE, Mandrake, produisent des

distributions de très grande qualité orientées bureau. Ces distributions n'ont rien à envier au monde propriétaire.

Est-ce une mode ? Certainement ! Mais à constater l'ampleur des réactions dans le monde propriétaire, elle n'est pas que de passage. Nous parlons même d'une vague de fond ! Car qui fera pencher la balance dans le choix de la technologie dans le monde de l'éducation ? Nous croyons que ce sera les utilisateurs de première ligne, élèves et enseignants, mais aussi ces payeurs de taxes qui en veulent toujours plus pour leurs enfants, c'est-à-dire les parents.

Que pourrons nous répondre comme gestionnaire du système de l'éducation lorsqu'un parent se lèvera et demandera : Expliquez moi pourquoi mon enfant n'a pas accès à un ordinateur régulièrement car l'école a du payer une grosse somme d'argent pour les licences propriétaires au lieu d'acheter du matériel. Alors que l'on sait que des logiciels libres peuvent faire aussi bien pédagogiquement que des logiciels propriétaires.

## 7 Implantation ?



Voici trois stratégies possibles (il en existe d'autres) :

1. Implantation obligée (partout, tout de suite) des logiciels libres pour la pédagogie. Un tel choix devrait s'accompagner de budgets de formation et de support adéquat, ce qui est un peu gros pour l'état actuel des finances publiques.
2. Implantation du laisser-aller (comme présentement), c'est-à-dire de laisser les institutions faire l'implantation selon leur vision et avec leur propre budget. Une telle approche ne favorise pas le partage des compétences ni le travail en collaboration. Car n'oublions pas que les commissions scolaires, les CÉGEP et les universités ont sensiblement les mêmes besoins. Donc, à plusieurs têtes, on avance plus rapidement.

3. Implantation dirigée, c'est-à-dire qu'un groupe de personnes mandatées par le MEQ (ou d'autres ministères) pourrait coordonner (former et accompagner) les institutions désirant passer à la technologie du libre.

Cette équipe pourrait aussi avoir comme mandat de favoriser l'utilisation des logiciels libres en développant des applications répondant à des besoins pédagogiques, produisant de la documentation pour aider les débutants à s'y retrouver, etc. Et pourquoi pas le développement et le support d'une distribution GNU/Linux Éducation-Québec ?

Dans une telle stratégie, les étudiants en informatique, à travers leurs travaux scolaires, pourraient devenir des développeurs pour le système d'éducation québécois. Une façon de mettre en pratique leurs connaissances et leurs compétences de coopération.

Nous croyons que la 3e stratégie est de loin le meilleur choix car dans ce cadre, l'élève (les enseignants également) est au centre des préoccupations pédagogiques, non pas les préjugés à propos de la technologie du libre.

## 8 Conclusion



Une réorientation d'un bateau de l'envergure de celui de l'éducation ne peut être simple. Mais, nous croyons que nos enfants doivent avoir le plus de bagages possible pour faire face à l'avenir qui sera très technologiquement avancée.

Voici trois adresses sur les profits et le libre :

<http://freeos.com/>

<http://www.neteconomie.com>

<http://linuxpien.avignon.free.fr/>

Un [article](http://linuxeduquebec.org/article.php3?id_article=85) très intéressant sur le choix des licences libres pour l'administration.

© 2003-02-04 10 :37 :27 [Pierre Lachance, Benoit St-André] [http://linuxeduquebec.org/article.php3?id\\_article=85](http://linuxeduquebec.org/article.php3?id_article=85)

Sauf avis contraire dans cet article, la permission de copier, distribuer et/ou modifier ce document est accordée suivant les termes de la Licence de documents libres (LDL)